

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 119 Subventions aux associations Compagnie Aquilon (64520 Sames), Compagnie Théâtrale Cazaril (11e), Les Compagnons de la Chimère (18e), Eclats Rémanence (20e), Théâtre de l'Erre (94800 Villejuif) et La Cie du Hasard Objectif (59800 Lille).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Compagnie Aquilon, Compagnie Théâtrale Cazaril, Les Compagnons de la Chimère, Eclats Rémanence, Théâtre de l'Erre et La Cie du Hasard Objectif ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Aquilon, 1 voie Maison Palis, Quartier Vic Neuf, 64520 Sames, pour le spectacle Tout le monde veut vivre, présenté au Théâtre de Belleville (11e) du 6 janvier au 12 février 2012. X04947 ; 2012_00054; 62623 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Théâtrale Cazaril, 147 rue de Charonne (11e) pour le spectacle Finnegans Wake, présenté au Théâtre de l'Aquarium, à la Cartoucherie (12e) du 17 janvier au 19 février 2012. X09100 ; 2012_00016; 21030 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Les Compagnons de la Chimère, 23 avenue de la Motte Picquet (7e) pour le spectacle Nuremberg, la fin de Goering, présenté au Vingtième Théâtre (20e) du 25 janvier au 11 mars 2012. X07581 ; 2012_00355; 50142 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Eclats Rémanence, 42 rue de la Py (20e) pour le spectacle La Rimb, présenté au Théâtre du Lucernaire (6e) du 29 février au 21 avril 2012. 73401; 2012_01339 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Erre, 58 rue René Hamon, 94800 Villejuif, pour le spectacle Variations Intimes, 2nd volet, présenté à l'Etoile du Nord (18e) du 1er février au 3 mars 2012. D02454 ; 2012_00927 ; 70201 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association La cie du Hasard Objectif, 8 rue Bartholomé Masurel, 59800 Lille pour le spectacle Les deux nobles cousins, présenté au Théâtre 13 Seine (13e) du 20 mars au 29 avril 2012. 69481 ; 2012_00999 ;

Article 7 : La dépense correspondante, soit 36.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.